

N° 2016-12-001

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur la propriété cadastrée AI 324.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître François TESTON, Notaire à Voiteur concernant le bien cadastré :

- AI 324 sise 380 rue du Vergerot d'une superficie de 1221 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le biens indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 08/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Exercice éventuel du DPU communal sur les propriétés cadastrées AE 96 et AE 452

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Julien RAULT, Notaire à Champagnole concernant les biens cadastrés :

- AE 96 sise au Village d'une superficie de 00ha06a52ca
- AE 452 sise Chemin du Gros Tilleul d'une superficie de 00ha01a97ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 08/12/2016

N° 2016-12-003

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Fixation du prix de l'affouages 2016 / 2017.

Monsieur CHALANDARD propose au Conseil Municipal de fixer le prix des affouages de l'hiver 2016-2017 à 45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le montant proposé à **45 €**.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 08/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Assainissement, délibération autorisant la Commune à rembourser au SIARD sa part sur les travaux de réhabilitation du collecteur eaux usées (pont du chemin de fer → station épuration)

Vu la délibération du S.I.A.R.D. en date du 22/02/2011 acceptant la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'amélioration de la collecte et du transit des eaux usées,

Vu la délibération du S.I.A.R.D. en date du 09/07/2015 attribuant le lot n° 1 à l'entreprise Petitjean pour les travaux d'amélioration de la collecte et du transit des eaux usées,

Vu la délibération de la Commune de Domblans en date du 03/12/2010, décidant de confier la maîtrise d'ouvrage au S.I.A.R.D.,

Considérant les travaux de terrassements et canalisations pour la reprise du collecteur général de la Commune de Domblans depuis le pont SNCF jusqu'à la station d'épuration,

Considérant le décompte pour le reversement de la participation de la Commune de Domblans due au SIARD d'un montant de 62.666,31 € H.T.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le décompte établi par le Président du SIARD,
- Autorise le Maire à procéder au remboursement de la participation de Domblans d'un montant de 62.666,31 € H.T., et à transmettre à la Trésorerie tous les éléments comptables nécessaires

Pour extrait conforme,
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystal MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Recrutement des agents recenseurs 2017.

M. le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 et que Madame Sandrine GAUCHET a été nommée coordinatrice communale.

Il propose de recruter deux agents recenseurs :

- Madame Evelyne CHEVASSU, demeurant 81 rue des Champs de la Mare – 39210 DOMBLANS
- Madame Marie-Noëlle ROY, demeurant 240 rue de la Sarazine – 39210 DOMBLANS

M. le Maire propose également de partager la rémunération des acteurs du recensement comme suit :

- 20 % à la coordonnatrice communale
- 40 % à chacun des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 voix pour,

- NOMME Madame Evelyne CHEVASSU et Madame Marie-Noëlle ROY en tant qu'agents recenseurs
- DECIDE de répartir entre les acteurs du recensement le budget attribué à la Commune par l'INSEE selon les ratios ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Désignation des conseillers communautaires, fusion EPCI

M. le Maire souhaite faire part au Conseil Municipal d'une information concernant la représentation de la Commune de Domblans à la Communauté de Communes BRESSE HAUTE SEILLE à compter du 01/01/2017. Une nouvelle composition du Conseil communautaire doit être établie suite à cette fusion.

Cette recomposition entraîne une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

Au 01/01/2017, la Commune de DOMBLANS sera membre de la future communauté de Communes BRESSE HAUTE SEILLE résultat de la fusion.

La commune de Domblans disposera de 2 sièges de conseiller communautaire.

Les conseillers communautaires sont désignés en application de l'article L.273-11 du code électoral. Il s'agit des membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau de la commune. Ainsi, en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune, le Maire sera désigné, puis le 1^{er} adjoint, et ainsi de suite. Il est donc procédé à une nouvelle désignation.

Les conseillers communautaires sortants ne sont pas maintenus. Une nouvelle désignation est effectuée quelle que soit la représentation de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à compter du 1^{er} janvier 2017 en prenant l'ordre du tableau du Conseil Municipal :

- **M. Bernard FRACHON, Maire : conseiller titulaire**
- **M. Daniel CHALANDARD, 1^{er} adjoint : conseiller titulaire**

Pour extrait conforme,
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

Objet : adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Considérant ce qui précède, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de DOMBLANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,

- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de DOMBLANS. De s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- De donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, accepte les conditions énoncées ci-dessus.

A Domblans,
Le 12 décembre 2016

Cachet et signature
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 12/12/2016

N° 2016-12-010

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Adhésion à la solution d'automate d'appel d'alerte hébergée.

Vu la présentation par Cii Télécom de la solution d'automate d'appel d'alerte hébergée,

Vu la proposition financière « Clés en main » et ne nécessitant aucun surcoût pour sa mise en œuvre,

Considérant que cette solution d'automate d'appel d'alerte hébergée permet d'informer et d'alerter les citoyens en cas de risque majeur, événement météo, coupure d'eau ou tout autre risque, via la diffusion de messages d'alerte automatisés d'appels téléphoniques, envoi de télécopies, envoi des SMS et de courriels,

Le Conseil après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre,

- décide d'adhérer à la solution d'automate d'appel d'alerte hébergée présentée par Cii Télécom
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 12/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : Achat de manuels de français et mathématiques pour Ecole Primaire de Domblans.

Vu le courrier de Mme la directrice de l'Ecole Primaire de Domblans sollicitant une subvention d'un montant de 1700 € compte tenu que depuis la rentrée de septembre 2016, de nouveaux programmes, dans le cadre de la refondation de l'Ecole, sont en vigueur dans l'Education Nationale pour le primaire et le collègue. De ce fait, les manuels utilisés sont devenus obsolètes la plupart datant des programmes de 2002.

Le Conseil après en avoir délibéré, par 13 voix, et 1 abstention

- accepte d'allouer une subvention à l'Ecole Primaire d'un montant de 1700 €
- décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 12/12/2016

2016-12-012

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil seize, le mercredi 7 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 30/11/2016

Présents : M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, M. Gilles CAMPY, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jean NOZIERE, M. René DUTRUEL, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL

Absente excusée : Mme Chrystel MEULLE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 30/11/2016

Date d'affichage :

OBJET : demande de soutien financier «Les Restos du Cœur ».

Vu le courrier des « Restaurants du Cœur » en date du 31 octobre 2016 exposant le rôle majeur de cette association pour les personnes les plus démunies,

Considérant l'intensification des besoins et la stagnation des ressources de cette association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention,

- accepte d'allouer une subvention «Aux Restos du Cœur » d'un montant de 150 €
- décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le 12/12/2016